

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026**

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M HADJ-SAADY Yann, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. BERVEILLER Daniel, Mme PLISSON Annie-Claude, Mme COVO Anne, Mme GUYOT Evelyne, Mme DRAGHI Catherine, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, M MARCHAND Stéphane, M. DUMONT Pascal, M SOREL Jean-Marc, Mr MASURE Frédéric, Mme GANDON Nathalie, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mme SARRANT Marie, M VERGEROLLE Mickaël, Mme DUCHEMIN Claire, M SEVESTRE Pierre Alexis, M FANCHINI Romain, Mme LENAIN Joanna, Mme CHEMINANT Marie

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M FAURET Antonin à Mme SELLEM Lucie,

Absent(s) :

Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Stéphane MARCHAND

Délibération n°26-012 Sur proposition de Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, doyenne de l'assemblée, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** soit à la majorité absolue, élit Madame SELLEM Lucie, Maire de Gometz le Château.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après constitution du bureau par un secrétaire et 2 assesseurs, respectivement Stéphane MARCHAND, Joanna LENAIN et Marie CHEMINANT, la présidente procède à l'appel de candidatures.

Les candidats sont :

- Madame SELLEM Lucie

Mme SELLEM ne souhaite pas prononcer de discours.

Il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans une enveloppe fermée et glissée dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame SELLEM Lucie : 23 voix

Madame SELLEM Lucie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

Délibération n°26-013 Sur proposition de Mme SELLEM Lucie, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR** approuve le nombre de 6 adjoints au Maire.

Délibération n°26-014 Sur proposition de Mme Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal par **23 voix POUR**, élit la liste des adjoints.

Mme SELLEM Lucie, Maire, procède à l'appel de candidatures.

La liste « Gometz toujours avec vous » est candidate.

Mme le Maire demande de procéder au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans une enveloppe fermée et glissée dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

A obtenu :

- Liste « Gometz toujours avec vous » : **23 voix**

La liste « Gometz toujours avec vous » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau et immédiatement installés :

M. HADJ-SAADY Yann, 1er adjoint au Maire
Mme BRETECHER Cécile, 2e adjoint au Maire
M. BERVEILLER Daniel, 3e adjoint au Maire
Mme PLISSON Annie-Claude, 4e adjoint au Maire
M. FAURET Antonin, 5e adjoint au Maire
Mme COVO Anne, 6e adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibération n°26-015 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, prend acte de la lecture de la Charte de l'élu local ;

Délibération n°26-016 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR délègue au Maire une partie de ses attributions ;

Délibération n°26-017 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, prend acte des délégations aux conseillers municipaux

Délibération n°26-018 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR fixe les indemnités des élus

Délibération n°26-019 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR élit les membres de la CAO

Délibération n°26-020 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR élit les membres de la caisse des écoles

Délibération n°26-021 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR élit les membres du CCAS

Délibération n°26-022 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR élit les membres du SIAHVY

Délibération n°26-023 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR élit les membres du SIEI

Délibération n°26-024 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR désigne un représentant au CNAS

Délibération n°26-025 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR désigne un correspondant défense

Délibération n°26-026 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 23 voix POUR désigne un correspondant incendie et secours

Le conseil est clos à 21H26

Questions diverses

La séance est levée à 21H26

Le compte rendu de la séance a été affiché le 20 mars 2026 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 20 mars 2026

Le Maire,
Lucie SELLEM.

